



Retrouvez aussi des informations sur
la page internet de Wuenheim :
<http://wuenheim.free.fr>

COMMUNE DE WUENHEIM

INFORMATIONS AUX HABITANTS

SEPTEMBRE 2016

ACTUALITES

ACTUALITES

STATIONNEMENT RUE
PRINCIPALE - RAPPEL

PROFESSIONNALISATION DU
PERISCOLAIRE A LA RENTREE
SCOLAIRE 2016-2017

ACTIVITE MAINTIEN EN FORME

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
(P.O.S.)

ACTIVITE « BRICOLAGE » AU
FOYER PAROISSIAL « SAINT-
GILLES »

MANIFESTATION

47^{ème} FETE DU VIN NOUVEAU

INFORMATIONS

UTILES

DEVENIR SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE

CIMETIERE COMMUNAL :
INHUMATION DES URNES

PARC NATUREL REGIONAL DES
BALLONS DES VOSGES :
SOUTIEN AUX INITIATIVES
CITOYENNES

REDUCTION DES PRODUITS
PHYTOSANITAIRES DEMARCHE
« ZERO PESTICIDE »

LIGNES REGULIERES DE
TRANSPORT EN COMMUN

RADAR DISSUASIF DE VITESSE

OKTAVE : PAYS-RHIN-
VIGNOBLE-GRAND BALLON

INFO DIABETE DE L'ASSURANCE
MALADIE

STATIONNEMENT RUE PRINCIPALE - RAPPEL

INSTAURATION D'UNE « ZONE 30 » DANS LA RUE PRINCIPALE (tronçon entre la rue de l'Eglise et la chapelle),

Qu'est-ce qu'une « zone 30 » ?

« La zone 30 est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. Ceci doit aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée ».

La vitesse est limitée à 30 km/h pour tout type de véhicules, c'est-à-dire, les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les véhicules de livraison, les bus, les engins agricoles. C'est en raison de cette faible vitesse des véhicules qu'une cohabitation dans de bonnes conditions de sécurité est possible entre les véhicules motorisés, les vélos et les piétons sur le même espace.

Le périmètre de cette zone 30 et son aménagement ont été fixés par arrêté municipal du 01/07/2013.

STATIONNEMENT, RUE PRINCIPALE SUR CE MÊME TRONÇON (entre la rue de l'Eglise et la chapelle)

La chaussée proprement dite, d'une largeur de 5 m, a été matérialisée de part et d'autre par une bande de résine plus ou moins large selon la configuration rencontrée. C'est pourquoi, il est interdit de stationner entre cette bande de

résine matérialisée au sol et les façades des maisons qui doit permettre le cheminement piétonnier. Le stationnement des véhicules sera toutefois toléré sur la chaussée pour des arrêts de courte durée (mairie, crédit mutuel, médecins, dépôt de pain, livraisons...), mais ce stationnement ne devra pas entraver la circulation dans le sens opposé.

Par contre, le stationnement des véhicules de longue durée n'aura plus lieu d'être.

STATIONNEMENT, PLACE DE LA MAIRIE

La place « handicapé » le long de la façade « ouest » de la mairie a été déplacée sur le parking même de la mairie.

L'ancienne place « handicapée » sise sur le domaine privé de la commune, est réservée aux besoins de la mairie.

La Gendarmerie Nationale et la Brigade Verte sont chargées de faire respecter l'arrêté municipal du 01/07/2013.

STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ECOLES

Suite à la prolongation de l'état d'urgence jusqu'à la fin janvier 2017, le stationnement est interdit aux abords des écoles jusqu'à nouvel ordre.

Les parents voudront bien privilégier le stationnement sur la place de la salle des fêtes et rejoindre les écoles, à pied, par la rue de l'Eglise.

Par ailleurs, l'accès à l'arrêt de bus, place de Gaulle, ne devra pas être entravé par le stationnement de véhicules. Il est recommandé de rouler au pas sur cette place.

Contact périscolaire :
Directrice :
Mme Tania Toussaint :
07.76.94.10.41
lespetitsecureuils@pepalsace.fr

Horaires :
* lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 7h30 à 8h10, de
11h30 à 18h30
* mercredi de 7h30 à 8h10 et
de 11h10 à 18h30
* congés scolaires : fermé

Lieu accueil périscolaire :
Salle du Foyer paroissial



Contact activité maintien en
forme :
Animatrice :
Mme Laurence Hanrion
06 09 48 22 75



Contact bricolage :
Mme Fabienne Garcette :
06.84.01.62.83
03.89.76.72.38
fabienne.garcette@orange.fr

PROFESSIONNALISATION DU PERISCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

L'accueil périscolaire « Les Petits Ecuireuils » s'est professionnalisé avec une équipe de trois animateurs brevetés, d'une personne de service le tout coordonné par une directrice.

A midi, le déjeuner est livré par le restaurant « La Demi-Lune » d'Issenheim. S'ensuivent quelques petits jeux avant le départ pour l'école.

Lundi et vendredi : temps d'accompagnement aux devoirs proposé avant le goûter puis des activités sous la forme de projets se mettent en place adaptées à une tranche d'âge spécifique (illustration, la nature, la création de jeux de sociétés, l'art plastique, les jeux sportifs...)

Mardi et Jeudi : après l'école jusqu'à 17h : TAP (temps d'activités périscolaires) goûter compris puis accueil périscolaire. Des animateurs pour les activités « TAP » sont toujours les bienvenus.

Mercredi après-midi : grands jeux, chasse aux trésors, rallye photo, activités en lien avec les thèmes et fêtes de l'année, sorties.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Suite à la réunion avec les propriétaires de la zone NAa2 le 05/07/2016, la consultation a permis d'enregistrer :

- 29 réponses favorables
- 10 réponses défavorables
- 23 propriétaires n'ont pas répondu dans le délai imparti

En l'absence d'accord unanime et de dépôt de Permis d'Aménager par les propriétaires, cette zone ne pourra pas être aménagée dans le cadre du P.O.S. actuel et les droits à construction ne pourront donc pas être gelés dans cette zone.

ACTIVITE MAINTIEN EN FORME

L'activité « maintien en forme » par le service Animation APALIB, reprendra le jeudi 29 septembre 2016 de 9h à 10h et de 19h à 20h au pôle communal, Rue Saint-Gilles à Wuenheim qui lui est mis à disposition.

Les personnes intéressées voudront bien se présenter ce jour-là au pôle communal.

Le cours de gymnastique douce consiste à raffermir les muscles, maintenir les acquis et faire des exercices pour favoriser l'équilibre, ce qui permet de lutter contre l'ostéoporose, de limiter les risques de chute, etc. Après un échauffement, l'animatrice proposera, selon les séances, un assouplissement des vertèbres jusqu'aux pieds, un renforcement des muscles (avec des ballons, des élastiques, des barres en plastique), une séance de respiration profonde, des jeux, de la relaxation.

ACTIVITE « BRICOLAGE » AU FOYER PAROISSIAL « SAINT- GILLES »

L'atelier bricolage du mercredi reprendra comme les années précédentes à partir du 14 septembre 2016.

Les séances ont lieu durant toute la période scolaire et ceci tous les mercredis de 13h30 à 16h30 au Foyer Paroissial « Saint-Gilles » de Wuenheim.

Cette activité concerne les enfants de l'école élémentaire, mais les « maternelles » débrouillards sont également les bienvenus. Il n'y a pas d'inscription à l'année, les enfants viennent librement les mercredis de leur choix.

Un programme trimestriel des divers bricolages et de leurs coûts est à la disposition des enfants (programme distribué à l'école ou retiré le mercredi au bricolage ou par mail si demande).

INFORMATIONS UTILES

SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE
Pour franchir le pas,
contacter :
M. Jean-Marc Weber
06.30.56.44.56

**DISPONIBLE ?
ENVIE D'ÊTRE UTILE ?**
DEVENEZ SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE

Contact :
Mme Herbertz
b.herbertz@parc-ballons-
vosges.fr
03.29.60.08.37
Secrétariat du Parc :
03.89.77.90.20

Télécharger le règlement
et le dossier de
candidature :
[www.parc-ballons-
vosges.fr/agir/les-
actions/categorie/lien-
social/](http://www.parc-ballons-
vosges.fr/agir/les-
actions/categorie/lien-
social/)

DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE : Pourquoi pas vous ?

Les conditions :

- être âgé (e) de 16 à 50 ans
- être motivé (e) et prêt (e) à rendre service
- satisfaire à des tests médicaux et physiques
- jouir de ses droits civiques

Nous vous assurons :

- une formation adaptée
- la possibilité d'intervenir, en fonction de vos capacités, contre l'incendie ou dans le secours d'urgence aux personnes, toujours en équipe
- une protection sociale

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES : SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges lance une nouvelle édition de son Appel à projets « soutien aux initiatives citoyennes ».

C'est dans le cadre de ces initiatives citoyennes que la boîte à livres du village a pu voir le jour en décembre 2015.

Cette année, les projets doivent avoir un lien avec la Nature. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 novembre 2016.

Vous êtes un habitant, un collectif de citoyens, une association. Votre projet met en valeur la nature qui vous entoure, des lieux cachés ou oubliés ? Votre projet favorise les échanges de savoirs, de compétences en lien avec les ressources locales, les rencontres entre les habitants et les générations ?

CIMETIERE COMMUNAL : INHUMATION DES URNES : RAPPEL

La mairie rappelle que toutes inhumations d'urne dans le cimetière communal sont soumises à l'autorisation du maire, selon l'article R. 2213-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par décret N° 2011-121 du 28/01/2011 – article 36, qui délivre ensuite un permis d'inhumation.

Il importe que ces inhumations soient effectuées par un professionnel, en l'occurrence une entreprise de pompes funèbres (fossoyeur). Les familles elles-mêmes n'ont pas vocation à l'ouverture de tombes.

S'il se situe dans une commune adhérente au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et si son budget est inférieur à 5.000 €, le projet peut être soutenu techniquement et/ou financièrement : 80 % maximum des dépenses dans la limite de 2.000 € par projet.

Exemple d'idées, de projets qui peuvent toucher plusieurs domaines à la fois :

- valoriser les vergers oubliés
- partager la connaissance des plantes sauvages
- créer des cabanes pour tous
- organiser un chantier nature innovant



Contact SIPEP de Merxheim-
Gundolsheim
24 Rue Principale
68250 Gundolsheim
03.89.49.75.14
06.07.33.92.45
www.mission-eau-alsace.org

REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES - DEMARCHE « ZERO PESTICIDE » A WUENHEIM

Dans le cadre de sa **politique environnementale**, Wuenheim s'efforce, depuis plusieurs années de réduire l'usage des pesticides.

L'utilisation des pesticides présente des risques pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement (pollution des sols et de l'air, impact sur la biodiversité...). En désherbant chimiquement les espaces communaux, (voiries, surfaces pavées...), ces produits ruissellent vers le Wuenheimerbach ou par le réseau d'assainissement et contaminent la nappe phréatique rhénane. A noter que 80% de la population alsacienne est alimentée en eau potable de la nappe.

Pour votre santé et celle de l'environnement, Wuenheim, très concerné par la démarche, a anticipé l'échéance réglementaire. En effet, à partir du **1^{er} janvier 2017**, il sera interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux (Loi Labbé du 6 Février 2014).

Aujourd'hui, la commune n'utilise plus de produit phytosanitaire, excepté au cimetière. A court terme, le cimetière ne sera plus traité.

Ces changements de pratique vont conduire inéluctablement à l'apparition des herbes spontanées. La mise en place de techniques dites alternatives ne suffit pas toujours à en contrôler la pousse. La fréquence des passages des outils de désherbage sera plus accentuée au centre de la commune mais moindre dans les secteurs périphériques. Nous vous invitons à lire l'article de la lettre de l'eau de juillet 2016 sur « les herbes folles ».



Chers Wuenheimois, nous vous invitons à accepter et à tolérer ces herbes spontanées, car ces nouvelles pratiques sont essentielles pour un avenir meilleur.

Nous vous rappelons également qu'il est de votre ressort de désherber votre « partie de trottoir » de façon naturelle.

Ainsi, nous vous encourageons à vous investir dans cette démarche. De multiples techniques de jardinage au naturel existent et nous nous joignons à la Mission Eau pour vous inviter à rejoindre le réseau de « guide jardinier naturel » en cours de création (un article a paru dans le journal « L'Alsace » le 28/07/2016).

Pour toutes questions sur le jardinage au naturel ou la qualité de l'eau :

*Delphine Mychajlow
Animatrice coordinatrice pour la protection de la ressource en eau du bassin versant de Guebwiller
SIPEP de Merxheim-Gundolsheim
24 Rue Principale
68250 Gundolsheim
Tél : 03 89 49 75 14
Portable : 06 07 33 92 45
www.mission-eau-alsace.org*

LIGNES REGULIERES DE TRANSPORT EN COMMUN

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a acté des mesures de rationalisation des transports interurbains à effet du **1^{er} septembre 2016**. Les nouvelles fiches horaires des lignes régulières qui circulent sur notre territoire sont disponibles au secrétariat de la mairie ou consultables sur le site internet de la commune (<http://wuenheim.free.fr>)

CONCLUSION DES DONNEES ISSUES DU RADAR :

La majorité des usagers ne respecte pas les zones 30. Lorsque la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h, environ un quart des usagers excède cette vitesse sauf rue de la Fonderie.

Les statistiques sont régulièrement transmises à la Gendarmerie Nationale.



Pour plus d'informations :
OKTAVE - Pays-Rhin-
Vignoble-Grand Ballon
Contact :

Thomas STAEHLE
Espace du Florival, 3^{ème}
étage
170 rue de la République
68500 GUEBWILLER
Tél. : 03 89 83 71 94
oktave@rhin-vignoble-
grandballon.fr

Pour tous autres
renseignements, qui ne
rentrent pas dans les
critères d'OKTAVE, vous
pouvez toujours contacter
votre conseillère Espace
INFO ENERGIE. Elle vous
accompagne gratuitement
sur toutes les questions
concernant votre logement
(aides, isolation,
chauffage...). Elle n'a rien à
vous vendre et ça change
tout !

EIE - Pays-Rhin-Vignoble-
Grand Ballon

Contact : Emilie KOST
Espace du Florival, 3^{ème}
étage

170 rue de la République
68500 GUEBWILLER
Tél. : 06 83 03 89 22
eie@rhin-vignoble-
grandballon.fr



RADAR DISSUASIF DE VITESSE : données récapitulatives et conclusions

Periode	lieu	Vitesse limite	Usager avec excès supérieur 30 km/h	Usager avec excès supérieur 50 km/h	Usager avec excès supérieur 70 km/h
17/02/2016 au 15/03/2016	Montée de Thierenbach (sens descendant)	50 km/h	-	30,75 %	1,50%
15/03/2016 au 15/04/2016	rue Principale (sens montant)	30km/h	82,48%	6,84 %	-
18/04/2016 au 03/05/2016	rue de la Fonderie	50 km/h	-	0,83 %	0,00%
11/05/2016 au 20/06/2016	rue du Vieil Armand	30km/h	52.32 %	1,45 %	-
21/06/2016 au 25/07/2016	Rue Principale (sens descendant)	50 km/h		23,09 %	0,43 %
26/07/2016 au 17/08/2016	rue Principale, (sens descendant)	30 km/h	50,25 %	0,62%	-

PAYS « RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON » OKTAVE

Accompagner le particulier dans la réhabilitation énergétique de son logement
Proposer des conseils techniques
Réaliser un plan de financement avec les aides financières

Porté par la Région Grand Est, l'ADEME et le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, OKTAVE est un service permettant d'accompagner le particulier dans son projet de réhabilitation énergétique.

De nombreux propriétaires occupants doivent faire face à des charges énergétiques importantes (+ de 2000 € / an), des problèmes d'inconfort, voir le développement de pathologies du bâti (moisissures, décollement de l'enduit, fissurations...)

offre globale portant à la fois sur l'enveloppe et les équipements permettra d'atteindre en pratique le niveau BBC rénovation, soit une facture énergétique annuelle inférieure à 1 000 euros.

Pour y parvenir OKTAVE constitue des groupements d'entreprises, pour disposer de toutes les compétences nécessaires afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Les groupements sont suivis pour proposer :

Une solution technique optimisée, une offre commerciale bien positionnée et une coordination des travaux.

Au terme d'une première visite chez le particulier, les entreprises élaborent une offre commerciale globale sur :

L'enveloppe du bâti :

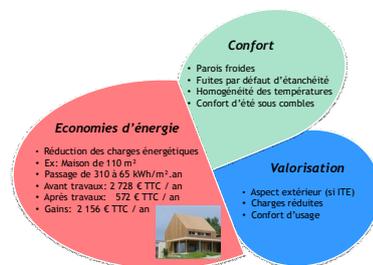
- Isolation de la toiture
- Isolation des murs extérieurs
- Isolation des soubassements
- Fenêtres et portes extérieures

Les équipements :

- Ventilation de l'espace chauffé
- Chauffage et production d'eau chaude sanitaire

Cette proposition est ensuite discutée et optimisée par le groupement sur les aspects techniques et économiques. Une fois l'offre commerciale consolidée, elle est présentée au maître d'ouvrage.

Parallèlement à l'offre commerciale, OKTAVE accompagne le particulier dans l'élaboration du plan de financement de son projet global. Cela passe notamment par la mobilisation de toutes les aides financières qui permettent de réduire le budget d'investissement (en moyenne de 8 à 20 000 euros).





Le service sophia
de l'Assurance Maladie
accompagne les personnes
diabétiques pour les aider à
mieux vivre au quotidien.

Qu'est-ce que le service sophia ?

Un accompagnement personnalisé pour une maladie chronique.
sophia propose un soutien et des conseils adaptés à l'état de
santé et aux besoins de chacun.

Ce service aide à trouver des solutions pour mieux vivre avec le
diabète au quotidien et limiter les risques de complications.

En relais du médecin traitant

sophia accompagne le patient dans la mise en pratique au quotidien
des recommandations de son médecin traitant et des professionnels
de santé qui l'entourent.

Un service gratuit et sans engagement

sophia est un service de l'Assurance Maladie.

Les assurés concernés sont invités par courrier à s'y inscrire.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du service sophia, n'hésitez
pas à appeler le

0 809 400 040

**Service gratuit
+ prix appel**

Pour en savoir plus : ameli-sophia.fr